



**École
Des
Prairies**

Code de conduite

S'épanouir ensemble, main dans la main,
pour construire demain

LES CITOYENNES ET LES CITOYENS ONT DES DROITS ET RESPONSABILITÉS.
JEUNES ET ADULTES CONTRIBUENT À DÉVELOPPER LA CONFIANCE EN SOI ET
EN L'AUTRE

1. Respecter en parole et en gestes les jeunes et les adultes.
2. Respecter son environnement et le matériel qui s'y trouve.
3. Faire preuve d'ouverture d'esprit.

SPÉCIFIQUEMENT À L'ÉCOLE DES PRAIRIES, TOUS: Élèves, parents et membres du personnel s'engage à:

1. Circuler calmement à l'intérieur de tous les locaux et aires de circulation de l'école.

2. Régler ses conflits pacifiquement.

3. Avoir le matériel nécessaire en tout temps.

4. Contribuer quotidiennement à garder l'environnement scolaire propre et rangé.

5. Accueillir l'autre dans ce qu'il est et ce qu'il vit.

6. Persévérer malgré les difficultés, tout au long de l'année scolaire.

SPÉCIFIQUEMENT À L'ÉCOLE DES PRAIRIES, TOUS: Élèves, parents et membres du personnel s'engage à:

À l'école des Prairies, nous sollicitons votre collaboration à respecter les procédures suivantes.

1. Circuler calmement à l'intérieur de tous les locaux et aires de circulation de l'école

- L'élève doit circuler dans le calme et le respect des autres.
- L'élève peut accéder à la cour dès 8 h 00. Une fois à l'intérieur, l'élève doit rester dans la cour d'école.
- L'élève doit respecter les heures d'accueil de l'école.

2. Régler ses conflits pacifiquement.

- L'élève doit adopter un comportement non-violent. Les bousculades, les jambettes, les batailles ou toutes autres formes de violence sont interdites.
- L'élève doit utiliser un langage, des gestes et une attitude qui sont respectueux et adéquats envers tous.
- J'utilise la démarche de résolution de conflits enseignée par l'école.

3. Avoir le matériel nécessaire en tout temps.

- Seulement lors d'une autorisation spéciale de la part d'un membre du personnel, l'élève peut apporter un objet de la maison (incluant cellulaire, écouteurs et autres appareils électroniques mobiles personnels). L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles est proscrite à l'école.
- L'élève doit respecter le matériel utilisé à l'école.
- L'élève n'a pas le droit d'apporter à l'école toute substance illicite et/ou tout objet jugé dangereux.
- L'élève est responsable des livres empruntés à la bibliothèque (perdus ou brisés).

4. Contribuer quotidiennement à garder l'environnement scolaire propre et rangé.

- L'élève devra maintenir tous les environnements de travail propres (pupitre, vestiaire, table à dîner, classe, école).
- Il devra informer son titulaire ou l'adulte responsable de ce qu'il brise.

5. Accueillir l'autre dans ce qu'il est et ce qu'il vit.

- L'élève doit respecter les autres dans leurs différences.

6. Persévérer malgré les difficultés, tout au long de l'année

- La fréquentation scolaire est obligatoire, votre enfant doit être présent à chaque jour du calendrier scolaire officiel.

- L'élève doit compléter avec rigueur les tâches demandées par les intervenants de l'école.

Autres règles de vie à l'école des Prairies

- L'élève doit arriver à l'heure prévue le matin (entre 8 h 00 et 8 h 05) et au retour du dîner (entre 13 h 02 et 13 h 07).
- Lorsque votre enfant est absent, vous devez prévenir l'école par le portail MOZAÏK et inscrire le motif de l'absence.
- Si l'élève s'absente pour raison de « voyage », l'enseignant n'est pas tenu de fournir du travail académique à celui-ci ni de lui offrir de la récupération à son retour autre que celle déjà prévue à l'horaire. L'équipe école jugera des travaux et notions à reprendre.
- Le tabac, la vapoteuse, l'alcool ou toute autre drogue sont interdits à l'école y compris sur tout le terrain de l'école.
- L'élève devra porter des vêtements décents, sécuritaires et appropriés à la température et aux activités d'un lieu d'éducation. Je sais que je respecte le code de conduite lorsque mes vêtements couvrent adéquatement toutes les parties intimes de mon corps peu importe la posture dans laquelle je me trouve. Ma tenue vestimentaire ne doit pas faire la promotion de la violence, de la drogue, du sexisme ou de l'homophobie. Il en va de même pour tout autre objet, accessoires ou bijoux. L'élève doit retirer tout couvre-chef avant d'entrer dans son local de classe. Les sandales doivent être sécuritaires pour l'intérieur et l'extérieur et doivent donc être attachées à la cheville. Les sandales de plage de type « gougounes » sont interdites.
- Les aliments à privilégier dans ma boîte à lunch sont les fruits et légumes, les produits laitiers et les produits céréaliers. Certains aliments sont à éviter tels que les croustilles, les boissons gazeuses ou toutes autres friandises. Les aliments à proscrire sont les produits à base d'arachides et les boissons énergisantes. Le but est de développer de saines habitudes de vie.
- Apprendre comme parent à s'adresser directement au bon intervenant de l'école.
- Parler positivement de l'école auprès de son enfant.
- Faire preuve d'ouverture d'esprit face à diverses situations vécues par son enfant.

J'ai pris connaissance du code de conduite de l'école des Prairies.

Signature des parents : _____

Signature de l'élève : _____